

SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

DELIBERATION N° 8

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 24
Votants : 29
Pour : 29

Contre : /
Abstentions : /

Objet :
Electrification rurale
- Programme
« Rénovation et
création d'éclairage
public sécuritaire
(Département)
2020 » Rue Georges
Lassalle
Approbation du
projet et du
financement de la
part communale -
Affaire n°18EP070

L'an deux mil vingt, le douze février à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 6 février 2020

Membres présents : F. GONZALEZ, L. DARRIBEROUGE, G. LASSABE, MJ ROQUES, J.DOS SANTOS, P.ACEDO, AM BARTHE, JM BAGNERES-PEDEBOSCQ, C.DUFOUR, JD BONNOME, J.DARRIGADE, S.PUYO, G.MOSCHETTI, M.LORDON, MA THEBAUD, C. DUPIN, A.VALOT, G.ELGART, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. MARTIN, JM DOURTHE, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : C. ORDONNES (pouvoir à F.GONZALEZ), M.EVENE (pouvoir à G.LASSABE), MA PCHAT (pouvoir à MJ ROQUES), A. LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCQ), C.LOUSTALET (pouvoir à JP CRESPO),

Secrétaire de séance : AM BARTHE

Monsieur Patrick ACEDO, Adjoint, informe le Conseil Municipal qu'il a été demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques de procéder à l'étude des travaux d'éclairage public liée à l'enfouissement des réseaux à la rue Georges Lassalle.

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise COREBA HASPARREN.

Monsieur Patrick ACEDO précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale "rénovation et création d'éclairage public sécuritaire (Département) 2020» et propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

. **Décide** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Syndicat d'Energie, de l'exécution des travaux.

. **Approuve** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	61 079,44 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	6 107,94 €
- frais de gestion du SDEPA	2 544,98 €
TOTAL	69 732,36 €

. **Approuve** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation Département	6 000,00 €
- F.C.T.V.A.	11 021,42 €
- participation de la Commune aux travaux à financer sur emprunt par le syndicat	50 165,96 €
- participation de la Commune aux frais de gestion (fonds libres)	2 544,98 €
TOTAL	69 732,36 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

. **Accepte** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 13 février 2020

Le Maire,

Francis GONZALEZ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 13/02/2020

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 13/02/2020